

Règlement de l'Harmonie Mutuelle Urban Trail d'Amiens 2027

Samedi 13 mars 2027 de 13H30 à 17H00

- L'HARONIE MUTUELLE Urban Trail d'Amiensest une épreuve sportive à effectuer en marchant ou en courant, non chronométrée et sans classement.
- Traversée des bâtiments et sites visités :Attention il est strictement interdit de courir dans les bâtiments et sites traversés sous peine de disqualification –retrait du dossard- qui engendrerait la non possibilité de visiter le site suivant et la non distribution de votre lot Finisher à l'arrivée.
- Départ – Arrivée : Parc Saitn Pierre Amiens
- Distance du parcours : environ 10km.
- Départ par vagues successifs de 300 à 350 participants toutes les 10 minutes
A partir de 13h30

Inscriptions aux différentes vagues

- 13h30- 13H40 Ces 2 vagues VIP 1-2 seront ouvertes aux coureurs et aux marcheurs invités ou étant inscrits sur un challenge entreprise « Genius ou Premium et Classique».
- De 13H50 à 14H50 pour les inscrits par internet ou challenge entreprise « Classique » souhaitant participer à l'épreuve en marchant ou en courant
- De 15H00 à 15H20 uniquement pour les inscrits par internet souhaitant participer à l'épreuve en courant

Sécurité sur le parcours

Des signaleurs seront present sur l'ensemble du parcours pour aider les participants à s'orienter mais tous les participants devront alors se conformer aux dispositions du Code de la Route sur l'ensemble du parcours.

Limite horaire

Limite horaire : Le temps maximum autorisé pour effectuer la boucle de 10km de l'Urbain Trail d'Amiens est de 2h45 pour les marcheurs (dernière vague marcheurs départ à 14h50) et mais uniquement 1H45 pour les coureurs partant dans les vagues (de 15H00- 15h10 et 15h20) afin que tous les participants soient arrivés avant 17H00 sur le site d'arrivée du parc Saint Pierre

Traversée des sites

- **Attention les bâtiments et sites traversés sur la parcours seront fermés entre 16H30 à 17H00 selon leur situation géographique sur le parcours.**
- **Après 17H00 les concurrents non arrivés sur le site d'arrivée seront considérés comme hors course mais pourront malgré tout continuer leur boucle jusqu'à l'arrivée (sans pouvoir rentrer dans les bâtiments) sous leur propre responsabilité et devront alors se conformer aux dispositions du Code de la Route.**
- **La traversée de tous les sites devra se faire uniquement en marchant**

Parcours prévention santé

- **Le parcours Prévention santé: L'épreuve étant sans classement, le PPS n'est pas obligatoire mais il est conseillé et il est préconisé d'être en bonne santé et bonne forme physique si vous souhaitez faire le parcours en courant.**

En cas d'annulation en cas de force majeure

En raison de raisons climatiques critiques ou de mouvements sociaux qui empêcheraient le bon déroulement de l'événement, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'événement sans que les participants n'aient le droit à un remboursement de leur inscription

Acceptation du règlement :

Toute inscription vaut acceptation de la totalité des points du règlement ci dessus

**Toutes les infos sur le site :
urbantrailamiens.com**